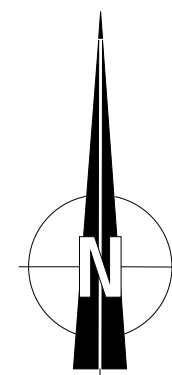


LION-EN-SULLIAS

PLAN LOCAL D'URBANISME



4.2 - PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1/5000

2006-039/6146

GEOMETRE EXPERT
URBANISTE
Cabinet
RAGEY
69 ch. de la Fontaine
45500 GIEN
Tél: 02 38 27 07 01
Fax: 02 38 27 07 08

PROCEDURE

PLU approuvé le 25 septembre 2009

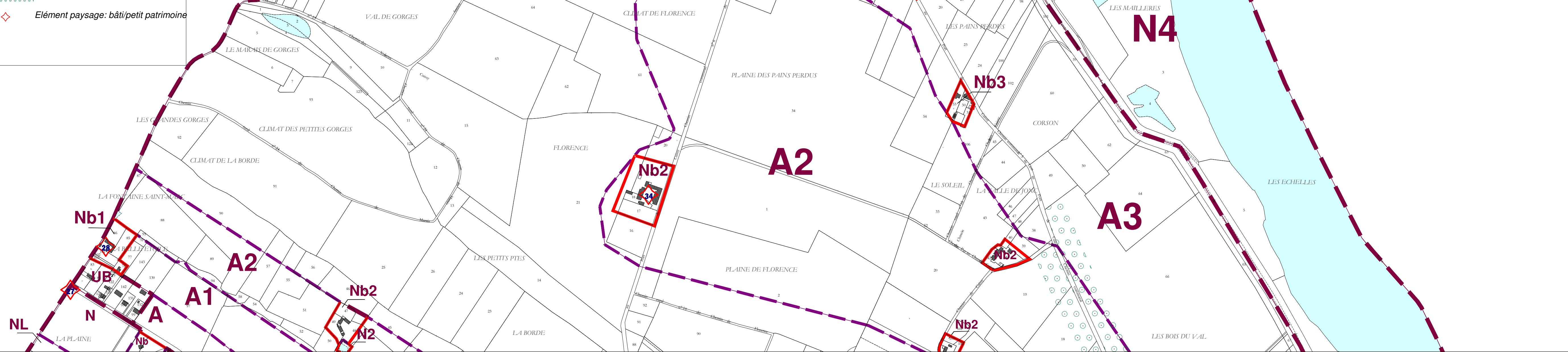
Modifié le 19 septembre 1997

POS approuvé le 18 mai 1990

LEGENDE

- Limite de zone
- Limite de secteur
- Limite de Zone
- Elément de paysage : bois
- Elément paysage: bâti/petit patrimoine

- Elément de paysage : bois
- Elément paysage: bâti/petit patrimoine



UA	Zone urbaine centre
	UAa Secteur le plus dense et aux implantations les plus régulières
	UAb Hameau des Places
UB	Zone urbaine extensions les plus récentes et hameau de la Belle Etoile
	UBa Secteur où le raccordement n'est pas obligatoire
UI	Zone urbaine réservée aux activités économiques
AU	Zone à urbaniser
	AUa Secteur destiné à l'urbanisation après révision ou modification du PLU
A	Zone agricole
	A1 Situé en zone inondable aléa faible du PPRI
	A2 Situé en zone inondable aléa moyen du PPRI
	A3 Situé en zone inondable aléa fort du PPRI
N	Zone naturelle et forestière
	Ne1 Secteur réservé aux équipements de traitement des eaux usées en aléa faible
	Ne2 Secteur réservé aux équipements de traitement des eaux usées en aléa moyen
	NL Secteur pouvant recevoir des habitations légères de loisirs regroupées dans un parc résidentiel de loisirs
	Nb1 Sous secteur de Nb situé en zone inondable aléa faible du PPRI
	Nb2 Sous secteur de Nb situé en zone inondable aléa moyen du PPRI
	Nb3 Sous secteur de Nb situé en zone inondable aléa fort du PPRI
	N1 Situé en zone inondable aléa faible du PPRI
	N2 Situé en zone inondable aléa moyen du PPRI
	N3 Situé en zone inondable aléa fort du PPRI
N4 Situé en zone inondable aléa très fort du PPRI	